

CINÉ-ENFANTS

2025-2026

AIDES DES COLLECTIVITES

Certaines collectivités encouragent la participation à Ciné-Enfants en prenant en charge tout ou partie du transport et de la billetterie.

CC DE L'ERNEE, LAVAL AGGLO PAYS EX DE LOIRON - 100 % des transports. Transport réservé et réglé par les communautés de communes. Atmosphères 53 leur transmet les demandes après avoir reçu la confirmation des écoles / validation des besoins.

CC DU PAYS De CRAON - 100 % des transports pour une séance par classe par année scolaire. Transport réservé et réglé par la communauté de communes. Atmosphères 53 en fait la demande après avoir reçu la confirmation des écoles / validation des besoins.

BOCAGE MAYENNAIS – !/ changement – 100 % des transports pour une séance par classe par année scolaire. Transport réservé et réglé par la communauté de communes. Atmosphères 53 en fait la demande après avoir reçu la confirmation des écoles / validation des besoins.

PAYS DE MESLAY-GREZ - 1 car par année civile et par école, avec une dépense globale plafonnée à 2000€. Transport réservé et réglé par la communauté de communes. Atmosphères 53 en fait la demande après avoir reçu la confirmation des écoles / validation des besoins.

MAYENNE COMMUNAUTÉ - Prise en charge possible de 2 transports / classe et / an sur demande auprès de la collectivité.

VILLE DE MAYENNE - 1 billet / an et / élève scolarisé dans les écoles publiques de 1er degré de Mayenne, soit 3,50 € / élève et / an.

CC DES COEVRONS – Atmosphères 53 vous remboursera 2 transports / année scolaire / école dans la limite du budget alloué par la communauté de communes.

CC DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER - Vous procédez vous-mêmes aux réservations de cars auprès du transporteur de votre choix. Atmosphères 53 vous remboursera sur justificatif 1 transport par an.

CC DU MONT DES AVALOIRS, VILLE DE LAVAL, LAVAL AGGLO - Pas de participation.